

**Mme Gannay**  
**Psychologue Education Nationale**  
***Spécialité conseil en orientation scolaire et***  
***professionnelle***

## **Une plateforme nationale**

Ce dispositif a été mis en place pour simplifier les démarches en regroupant sur un seul site la majorité des formations de l'enseignement supérieur.

## **A partir de cette adresse, vous pouvez :**

- Rechercher les formations qui vous intéressent
- Vous renseigner sur les établissements
- Emettre des vœux, sans les classer.
- Consulter vos propositions d'admission et connaître les modalités d'inscription administrative

## **Une démarche unique pour se porter candidat.**

- Inscription/ Saisie des vœux
- la constitution des dossiers électroniques de candidature + confirmation
- La phase d'admission et réponses
- l'inscription administrative dans l'établissement

Pour chaque formation, une fiche précisant :

- ✓ Le contenu des enseignements
- ✓ Les connaissances et aptitudes nécessaires (attendus nationaux et parfois locaux)
- ✓ Les dates des journées portes ouvertes
- ✓ Nombre de places
- ✓ Nombres de candidatures reçues l'année précédente
- ✓ Taux d'accès
- ✓ Contact du responsable pédagogique et d'étudiants ambassadeurs

# ParcourSup

20 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture du site : phase d'information</li></ul>
22 janvier au 12 mars	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Inscription</a> sur le site : adresse mail valide + INE</li><li>• Saisie des vœux (jusqu'au 12 mars)</li><li>• Constitution des dossiers et confirmation + signalement des préférences (non communiquées aux établissements)</li></ul>
Jusqu'au 2 avril	
Avril -Mai	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen des dossiers par les établissements d'enseignement supérieur</li></ul>
19 mai	<ul style="list-style-type: none"><li>• Propositions d'admission et réponses</li></ul> <p>→ Délai de réponse à respecter (indiqué pour chaque vœu)</p>
25 juin- 11 septembre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Phase complémentaire sur places vacantes</li></ul> <p><i>Après résultats du bac, la commission d'accès à l'enseignement supérieur étudie les dossiers des bacheliers sans propositions.</i></p>

# ParcourSup

Lors de la première connexion, les élèves sont identifiés automatiquement. La plupart des données liées à leur profil (état civil , coordonnées, etc.) et leur scolarité est déjà renseignée.

Toutefois l'élève doit obligatoirement vérifier ces informations:

-S'il constate des erreurs dans les informations liées à son profil, il peut les corriger ou les compléter (**cela n'est possible que lors de la première connexion**)

-S'il constate des erreurs dans les informations liées à sa scolarité, il doit le signaler au lycée qui fera les corrections nécessaires.

Suite à son identification , l'élève obtient un **numéro de dossier ParcourSup et il crée son mot de passe**. Ces éléments sont à conserver de manière fiable.

Rubrique « **Éléments liés à ma scolarité** » → Possibilité de saisir des éléments non scolaires : problèmes de santé , personnels ou familiaux ou événements qui auraient affecté la scolarité

# ParcourSup – Le dossier de candidature

## Le dossier de candidature comporte :

- ✓ *Les bulletins scolaires* des classes de 1<sup>ère</sup> et terminale (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestre)
- ✓ *La fiche Avenir*
- ✓ **Le projet de formation motivé** : 1500 caractères (25 lignes), à remplir directement dans ParcourSup.
- ✓ Le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêts » si elle a été renseignée
- ✓ Autres éléments éventuellement demandés

# La rubrique « Activités et centres d'intérêts »

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- Expérience d'encadrement ou d'animation
- Engagement civique, associatif
- Expériences professionnelles ou stages
- Pratiques sportives et culturelles

# Les rubriques « Mes préférences » et « Autres projets »

- Le candidat exprime en quelques phrases ses préférences: pour une formation, un domaine ou un secteur géographique.
- Le candidat indique s'il envisage de formuler des demandes en dehors de la plateforme ParcoursSup.

*Ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent de mieux suivre les candidats durant la procédure.*

# Les vœux

## ➤ 10 vœux maximum, non hiérarchisés

- 1ère année de licence + PASS
- CPGE + CPES (classes préparatoires aux grandes écoles)
- CUPGE ( classes universitaires préparatoires aux grandes écoles)
- BTS + BTSA
- DUT
- DCG (Diplôme de comptabilité gestion)
- Ecoles d'ingénieurs post bac
- Ecoles d'architecture
- Ecoles de commerce
- Ecoles nationales d'art
- DNMADE (Diplôme national des métiers d'art et du design)
- BPJEPS (Brevet professionnel sport)
- CMI (Cursus master en ingénierie)
- Ecoles du paramédical: IFSI, ergothérapeute, orthophoniste etc..
- Ecoles du social : ASS, EJE, ES
- Réseau Sciences Po

# Les vœux – Instructions pour la saisie

## 1.BTS , DUT, CPGE, DCG, DNMADE

→ Les vœux sont regroupés par spécialité

Vœux (de 1 à 10)	Sous-vœux (de 1 à 10)
DUT Techniques de commercialisation	→ IUT Avignon
	→ IUT Montpellier
	→ IUT Lyon
	→ IUT La Rochelle ...
Prépa MPSI	→ Lycée Thiers- Marseille (sans internat)
	→ Lycée Pierre de Fermat- Toulouse (avec et sans internat)
	→ Lycée Paul Valery – Paris 12 <sup>ème</sup> (avec internat)

**10 sous vœux max par spécialité et au total 20 sous vœux max (tous vœux confondus).**

# Les vœux – Instructions pour la saisie

## 2. Licences

Pas de regroupement de licence dans notre académie (possible dans d'autres académies).

Dans l'académie de Montpellier, un vœu de licence = une formation dans un établissement.



Exemple : Licence Langues étrangères appliquées à l'université de Montpellier = 1 vœu

# Les vœux – Instructions pour la saisie

## 3. Ecoles de commerce et écoles d'ingénieur

Les écoles sont regroupées par réseau, la candidature porte sur le réseau et le candidat spécifie les écoles visées au sein de celui-ci.



Ces choix ne sont pas décomptés des 20 sous vœux possibles.



Exemple : Concours Geipi polytech (31 écoles)

Exemple : Concours EGC (18 écoles)

# Les vœux – Instructions pour la saisie

## 3. Cas particuliers :

PASS Ile de France : Le nombre de sous vœux n'est pas limité.

Ecoles du paramédicales: Regroupés à l'échelle territoriale : 5 vœux maximum, pas de limite de sous vœux.

Ecoles du social: nombre de sous vœux n'est pas limité

Réseau Sciences Po: nombre de sous vœux n'est pas limité

Ces choix ne sont pas décomptés des 20 sous vœux possibles.

# Les vœux en apprentissage –BTS/DUT

Pour trouver les formations en apprentissage sur Parcoursup, il suffit d'aller dans le moteur de recherche de formations et de cocher « Formations en apprentissage » dans l'encart « critères spécifiques ».

Il est possible de formuler **jusqu'à 10 vœux** en apprentissage, **en plus des 10 vœux autorisés pour des formations sous statut d'étudiant**. Ces vœux apparaîtront dans le dossier du lycéen dans une liste distincte de celle des vœux formulés pour des formations sous statut d'étudiant.

Comme pour les BTS et les DUT sous statut d'étudiant, les BTS et DUT en apprentissage sont regroupés par spécialité à l'échelle nationale. Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple. Pour demander une spécialité de BTS ou de DUT en apprentissage, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.

# Les modalités de réponses

Pour une formation  
sélective sur dossier  
(BTS, DUT, CPGE, DCG..)

**-Oui**

**-En attente d'une place**

**-Non**

(Chaque candidat peut demander  
le motif du refus)

Pour une formation non  
sélective (Licence hors CMI)

**-Oui**

**-Oui si ?**

**-En attente d'une place**

**-Oui si, en attente  
d'une place**

## Le lycéen est informé :

- Sur son portable via l'application ParcoursSup
- Sur sa messagerie personnelle (+ parents)
- Par SMS (+ parents)

# Le contrat de réussite pédagogique à l'université

*« Pour tenir compte de la diversité des nouveaux bacheliers (séries de baccalauréats, parcours, niveaux, aspirations, objectifs professionnels, talents, passions...), il est indispensable de renforcer l'accompagnement en fonction des besoins de chacun et de construire des parcours plus personnalisés, au plus près des aspirations et des situations individuelles. C'est le sens des parcours de formations personnalisés et des dispositifs d'accompagnement pédagogique qui seront proposés en appui de la réponse « Oui-Si ».*

➔ Il s'agit d'une personnalisation des parcours au travers de propositions d'aménagement pédagogique afin de réunir les conditions de réussite et ce en fonction du profil de chaque étudiant.

Exemple de personnalisation : remise à niveau, cursus progressifs (licence en 4 ans), renforcement de la méthode de travail universitaire , bilan a mi parcours , tuteur etc...

**L'inscription dans la licence est subordonnée à l'acceptation de ces dispositifs d'accompagnement proposés pour favoriser la réussite.**

# Les modalités de réponses (exemple juin 2019)

Quels délais pour accepter les propositions ou y renoncer ?

5 jours

- Du 19 mai au 23 mai
  - (4 jours le 24 mai)

3 jours

- A partir du 25 mai

**Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais : la place est libérée pour un autre candidat**

**Interruption des propositions pendant les épreuves du baccalauréat**

# Exemple

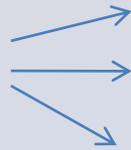
CPGE MPSI



Lycée Arago (avec internat) Perpignan

Lycée Daudet (avec et sans internat) Nîmes

BTS Assistant  
technique d'ingénieur



Lycée Dumas- Alès

Lycée du Rempart - Marseille

Lycée privé St Paul- Besançon

DUT Mesures  
physiques



IUT de Montpellier

DUT Réseaux et  
télécoms



IUT de Béziers

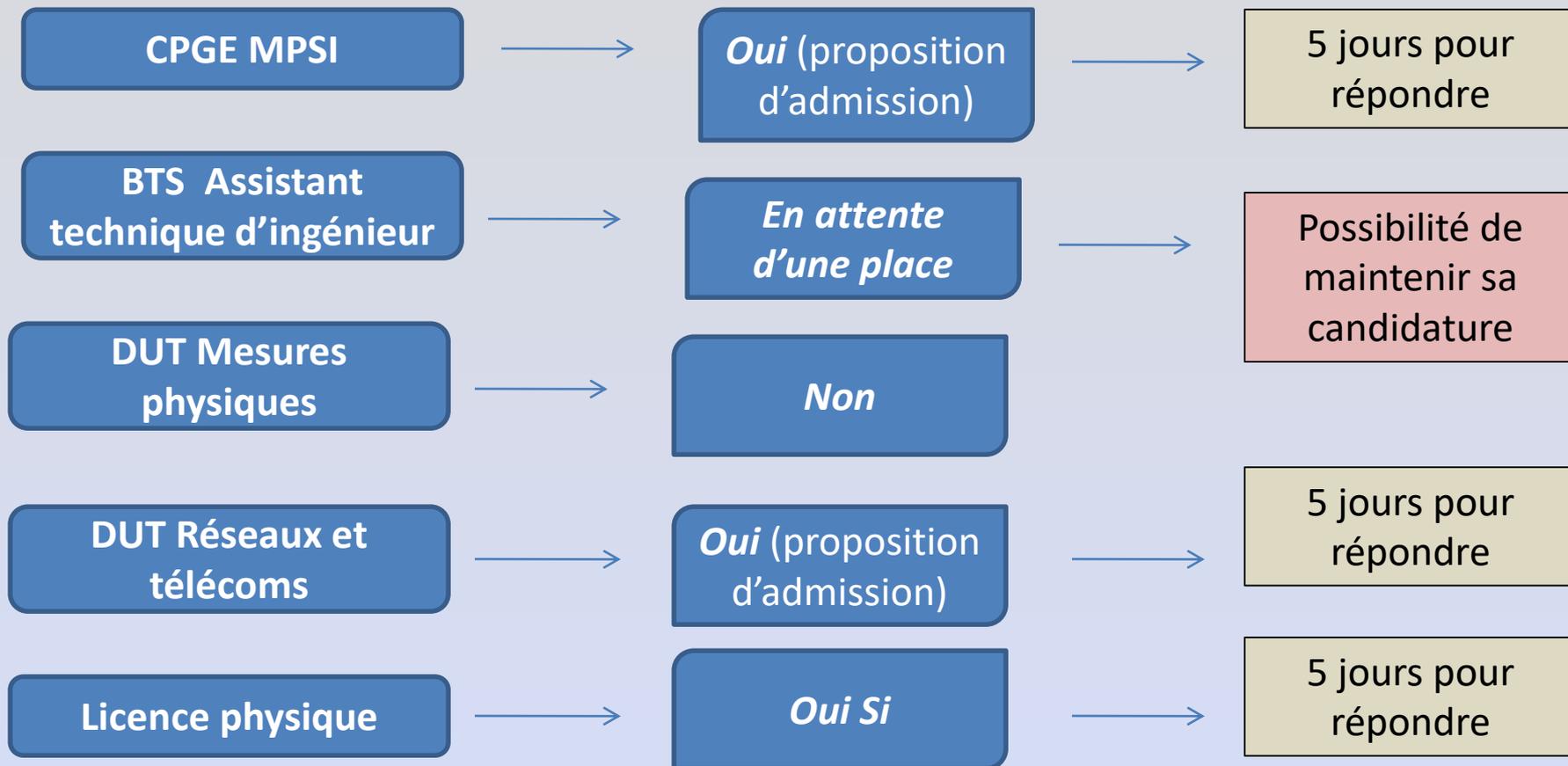
Licence physique- Université de Montpellier

Licence physique- Université de Besançon

Licence Sciences de la Terre - Université de Montpellier

Concours Geipi Polytech

# Réponses le 19 mai



# Inscription administrative

- ✓ Pour les propositions acceptées jusqu'au 12 juillet  
**Inscription jusqu'au 17 juillet 2020**
- ✓ Pour les propositions acceptées du 13 juillet au 23 août  
**Inscription jusqu'au 27 août 2020**

# Vie étudiante



Bourse et logement: Créer son dossier social étudiant sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Du mi janvier à mi mai 2020.



Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Pas de démarche à faire.

# Où trouver de l'information ?

- ❖ Les sites internet : ONISEP, CIDJ, [www.terminales2019-2020.fr](http://www.terminales2019-2020.fr)
- ❖ Contact plateforme ParcoursSup: **Un numéro vert** : le 0 800 400 070 pour poser des questions sur l'orientation et le fonctionnement de la plateforme.  
Il est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h
- ❖ Les établissements de formation : lors des journées portes ouvertes
- ❖ Les documents de l'ONISEP

Au Centre d'Information et d'Orientation de Bagnols

**Le CIO** : Le mercredi après midi de 14h à 17h (sur RDV)

De 9h à 17h (sans interruption)

Ouvert pendant les vacances scolaires (10h – 16h)